



Assemblée générale

Distr. générale
18 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 108 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Renforcement et uniformisation de la gestion du dispositif de sécurité des organismes des Nations Unies : système normalisé de contrôle de l'accès

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation de la gestion du dispositif de sécurité des organismes des Nations Unies : système normalisé de contrôle de l'accès (A/59/776).
2. L'Assemblée générale, dans sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, a décidé de renvoyer à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-neuvième session l'examen de la proposition du Secrétaire général relative à un système mondial du contrôle de l'accès, en attendant qu'il lui soumette un rapport détaillé.
3. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a l'intention de répondre à la demande de l'Assemblée générale de façon détaillée dans un rapport intérimaire exhaustif qu'il lui soumettra à sa soixantième session. Entre-temps, le Département de la sûreté et de la sécurité se propose d'évaluer l'ensemble des mesures de sécurité nécessaires dans le domaine du contrôle de l'accès et de formuler une stratégie globale en la matière. Il a été précisé au Comité qu'il est prévu de constituer une équipe de projet sur le contrôle de l'accès, comprenant des spécialistes des questions de sécurité internes et externes (consultants), afin de mettre au point une stratégie de mise en oeuvre. Les ressources nécessaires au titre des consultants, qui sont estimées à 180 000 dollars, seront prélevées sur les crédits approuvés pour l'exercice biennal 2004-2005 et inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 au chapitre 33 (Sûreté et sécurité).
4. D'après les renseignements fournis au Comité consultatif, l'objectif du système normalisé de contrôle de l'accès est de parvenir, à terme, à un juste équilibre entre le dispositif à mettre en place et les menaces apparentes. Le Comité a par ailleurs été informé qu'une coopération avait été établie avec les fonds et



programmes des Nations Unies dont le personnel doit pouvoir accéder régulièrement aux locaux des Nations Unies dans le monde. Les mesures prévues couvriraient l'accès aux locaux du Siège de l'ONU ainsi qu'à ceux d'autres bureaux hors Siège. Le Département de la sûreté et de la sécurité prend actuellement des mesures pour veiller à ce que la notion de sécurité de l'accès soit parfaitement comprise dans tous les lieux d'affectation du système des Nations Unies.

5. Le calendrier de réalisation du projet proposé dans le rapport du Secrétaire général (par. 3) est le suivant :

- Planification et étude d'avant-projet : 6 à 9 mois
- Phase de mise en œuvre : 18 à 24 mois
- Durée totale du projet : 24 à 33 mois.

6. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera un calendrier plus détaillé dans le rapport qu'il doit soumettre à l'Assemblée générale à sa soixantième session. Il a été précisé au Comité que les mesures nécessaires seront prises pour faire face aux menaces apparentes immédiates en attendant l'achèvement du projet. **Le Comité consultatif reconnaît que l'approche prudente et progressive présentée dans le rapport du Secrétaire général, qui consiste à procéder par étapes successives pour s'assurer que le nouveau système d'accès est bien adapté aux menaces apparentes contre les locaux de l'ONU, présente des avantages. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général sur le système normalisé de contrôle de l'accès, étant entendu qu'un rapport d'avancement exhaustif sera présenté à l'Assemblée à sa soixantième session.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation de la gestion du dispositif de sécurité des organismes des Nations Unies : système normalisé de contrôle de l'accès (A/59/776)
- Résolution 59/276 de l'Assemblée générale sur les questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/539)